

**Affaires Culturelles**

**REF : DAC2013010**

**Signataire : NL/HR**

Séance du Conseil Municipal du 17/10/2013

RAPPORTEUR : Abderrahim HAFIDI

**OBJET : Signature de la convention cadre pluripartite d'objectifs 2013-2015 entre la Ville d'Aubervilliers, l'Etat, le Département de la Seine-Saint-Denis et l'association les Laboratoires d'Aubervilliers.**

**EXPOSE :**

Dans le cadre des dispositifs contractuels entre les Laboratoires d'Aubervilliers et ses tutelles, les relations entre les Laboratoires et les trois partenaires publics sont régies par une convention pluripartite qui définit les orientations stratégiques de la structure et ses objectifs. Elle est complétée, plus spécifiquement, par une convention bilatérale entre la Ville d'Aubervilliers et l'association.

Le document ici présenté donne le cadre de déploiement de l'activité des Laboratoires sur le territoire, conformément aux orientations stratégiques des tutelles, soit l'accueil en résidence des projets expérimentaux inscrits dans tous les champs de la création contemporaine (théâtre, danse, arts visuels, musique...). Quand un projet le requiert, les Laboratoires s'associent à des partenaires susceptibles de contribuer au processus de création, que ce soient des institutions culturelles, scientifiques, sociales, ou des personnes volontaires, en particulier parmi les habitants d'Aubervilliers.

Le souhait de la Ville d'Aubervilliers qu'il vous est proposé de soutenir est de pérenniser le projet artistique et culturel des Laboratoires et d'inscrire celui-ci dans la politique culturelle de la ville en favorisant les liens avec la population et les opérateurs locaux, les associations et les artistes de la Ville.

La Ville d'Aubervilliers, l'Etat et le Département de Seine-Saint-Denis conviennent de soutenir le projet artistique pour les années 2013, 2014 et 2015, proposé par les Laboratoires d'Aubervilliers par le biais d'une convention pluripartite d'objectifs.

Cette convention a pour objet de permettre la valorisation du projet d'établissement des Laboratoires, notamment en matière de résidence d'artistes, de production, de recherche, et de diffusion publique. Elle fixe des modalités d'exécution et d'évolution qui engagent les Laboratoires. Elle s'articule avec les conventions bilatérales passées entre l'association et chacun des partenaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention cadre pluripartite d'objectifs 2013-2015 entre la Ville d'Aubervilliers, l'Etat, le Département de la Seine-Saint-Denis et l'association les Laboratoires d'Aubervilliers.

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles**

**Affaires Culturelles**

**REF : DAC2013010**

**Signataire : NL/HR**

**OBJET :Signature de la convention cadre pluripartite d'objectifs 2013-2015 entre la Ville d'Aubervilliers, l'Etat, le Département de la Seine-Saint-Denis et l'association les Laboratoires d'Aubervilliers.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 22 mars 2008 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'Etat, le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville d'Aubervilliers, signataires de la présente convention, conviennent de soutenir le projet artistique pour les années 2011, 2012 et 2013, proposé par les Laboratoires d'Aubervilliers, objet de la présente convention,

Considérant le souhait de la Ville d'Aubervilliers de pérenniser le projet des Laboratoires d'Aubervilliers et d'inscrire celui-ci dans la politique culturelle de la ville, en favorisant les liens avec la population et les opérateurs locaux, les associations et les artistes de la Ville,

Considérant au regard des objectifs formulés dans les conventions annuelles bilatérales précédentes, la qualité des activités artistiques et culturelles menées par l'association et sa place acquise dans le paysage local, départemental, francilien, national et international,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le maire à signer la convention cadre pluripartite d'objectifs 2013 – 2015 entre la Ville d'Aubervilliers, l'Etat, le Département de la Seine-Saint-Denis et l'association les Laboratoires d'Aubervilliers.

le Maire Adjoint

Daniel GARNIER

Reçu en Préfecture le : 18/10/2013

Publié le 21/10/2013

Certifié exécutoire le : 21/10/2013

Le Maire Adjoint  
Daniel GARNIER